

par les gouvernements japonais et australien en vue de discuter du concept. Parmi les délégués se trouvaient des personnes du milieu universitaire et du secteur privé, ainsi que des représentants de gouvernements participant à titre personnel, dont un haut fonctionnaire de mon Ministère.

Dans ses conclusions, le président — sir John Crawford — nota que même si de nombreux échanges régionaux avaient déjà pris place et prenaient de l'expansion, certaines mesures restaient à prendre pour consolider le processus et faire participer les gouvernements. Il recommanda la formation d'un comité officiel et informel chargé de la coordination des échanges d'information et de l'établissement de groupes de travail en vue de sonder les possibilités de coopération dans des secteurs précis. De l'avis du président, de nouveaux colloques et entretiens étaient nécessaires avant la constitution de toute organisation officielle.

Désir de
former une
Communauté
du Pacifique

Le colloque de l'Université nationale de l'Australie a confirmé que le concept d'une Communauté du Pacifique, sous quelque forme que ce soit, ne peut se concrétiser dans un avenir immédiat et qu'il reste un travail considérable à faire au niveau de la consolidation. C'est à ce stade, notamment, qu'entrent en jeu les aspects culturels éducatifs de la politique étrangère avant que puissent être étendues les activités économiques de base. L'expansion du tourisme ainsi que des moyens de transport et de communication constituent également un préalable.

S'il reste beaucoup à faire sur le plan politique, tout particulièrement en ce qui a trait à certains pays membres de l'ANASE, le concept a reçu de fermes appuis dans certains milieux depuis que le Premier ministre Ohira a relancé le projet il y a près de deux ans. Personne n'a encore d'idée précise quant à la forme que prendra la Communauté, mais elle sera vraisemblablement une entreprise unique sur le plan humain, peut-être davantage un mariage informel et multiforme d'associations et de liens qu'une organisation intergouvernementale rigide où différents groupes de pays participeront à des activités différentes.

Quoi qu'il arrive, le Canada compte être présent à toutes les étapes du développement de ce concept. Nous restons prudents face à l'adhésion et à l'organisation de la future Communauté du Pacifique ainsi qu'aux éventuelles responsabilités économiques et autres de cette dernière. Toutefois, nous gardons un esprit ouvert et positif. Nous adopterons dans les sphères politique, culturelle et économique les approches générales de politique étrangère auxquelles j'ai fait allusion.

Comme je l'ai mentionné, la matérialisation de la Communauté du Pacifique n'est pas chose faite et, dans l'intervalle, le Canada doit cultiver et élargir les relations bilatérales qui forment les assises du développement communautaire. Cet aspect prend une importance de tout premier plan dans le cas du Japon, notre deuxième partenaire économique et le principal protagoniste asiatique dans la région.

L'avenir est sans contredit fort prometteur pour les relations économiques canado-nipponnes dans le contexte du Pacifique. Mes efforts et ceux du Gouvernement, comme les vôtres aujourd'hui, iront dans le sens de la concrétisation de ces perspectives au profit de nos nations et de la région dans son ensemble.

Je suis confiant que les universitaires et autres personnes intéressées, les ministres et les fonctionnaires des gouvernements provinciaux, les médias et, surtout, les hommes d'affaires eux-mêmes collaboreront avec nous dans cette entreprise.